

**Rectorat de l'académie de  
Créteil**

Créteil, le 9 septembre 2021

**Mission académique Education  
au développement durable  
(EDD)**

Le Recteur de l'académie de Créteil

**Inspection pédagogique  
régionale**

à

Affaire suivie par :  
Sophie Pons  
Cheffe de mission

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Secrétariat des IA-IPR :  
Téléphone  
01 57 02 68 43  
Mél  
[ce.ipr@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr@ac-creteil.fr)  
4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques des services  
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la  
Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Pour information  
Mesdames et messieurs les inspecteurs

Circulaire EDD 2021 - 067

**Objet : Education au développement durable (EDD) et rentrée 2021**

**Références :**

-Loi n° 2021-1104 du 22-08-2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (articles 5 et 6 modifiant le code de l'éducation)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

-Loi n° 2019-791 du 26-07-2019 Pour une école de la confiance, publiée au JO du 28 juillet 2019 – article 9  
« Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »

-Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24-09-2020

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

-Circulaire MENE1924799C- circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29 août 2019

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144377](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377)

### **1- Une année sous le signe de l'Education au développement durable :**

La rentrée scolaire 2021 est marquée du point de vue de l'Education au Développement Durable par la perspective proche des semaines du développement durable (du 18 septembre au 8 octobre), par l'élection des éco-délégués à prévoir dans les établissements (1 par classe au collège et au lycée, ainsi qu'un binôme au sein du CVC et CVL), et par la promulgation cet été de la loi "Climat et résilience" dont les articles 5 et 6 concernent l'éducation nationale : la loi intègre l'éducation au développement durable dans le CESC qui devient CESCE –E pour environnement- et les démarches collectives de développement durable y sont annoncées comme partie intégrante du projet d'établissement.

Le projet académique 2020-2024 met précisément en avant les démarches durables à développer dans nos établissements, au sein de l'axe 3 (priorité 2 – objectif 3 “Engager des démarches durables en lien avec la responsabilité sociale” en p.37). Il souligne notamment la prise en compte du développement durable dans les projets d'établissement et l'intérêt des démarches collectives, auxquelles sont associés personnels, éco-délégués et partenaires, et qui sont valorisées par la labellisation E3D.

Cette année scolaire 2021-2022 est aussi marquée par une forte actualité nationale et internationale, qui commence dès cette rentrée et se caractérise par des liens importants avec l'EDD : le congrès mondial de la Nature (UICN) a lieu du 3 au 11 septembre à Marseille. Cet événement majeur est l'une des plus grandes manifestations internationales pour la biodiversité, qui mobilise des experts de la protection de la nature, mais aussi entreprises et citoyens. Le site [biodiversite.gouv.fr](http://biodiversite.gouv.fr) permet de suivre le congrès et propose des ressources en replay.

Ce congrès mondial pour la Nature préfigure les discussions qui se dérouleront ensuite à la 15e Conférence des Parties (COP 15) sur la biodiversité (sommet virtuel du 11 au 15 octobre 2021 suivi d'un présentiel en Chine au printemps 2022). Elle devrait être suivie de la COP 26 dédiée au Climat en novembre 2021 en Ecosse. Le rapport du groupe 1 du GIEC, publié cet été, confirme l'accélération du réchauffement climatique et ses conséquences sur la planète et les sociétés humaines. La présidence du Conseil de l'Union européenne par la France (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022) pourra être l'occasion dans nos structures scolaires d'envisager des projets citoyens autour des enjeux environnementaux et de développement durable à l'échelle de l'Europe.

Outre ce contexte global, trois points sont particulièrement à souligner pour cette rentrée 2021 dans les établissements et développés ci dessous.

## **2- Les semaines du Développement Durable (SEDD) du 18/09 au 8/10 :**

Ces semaines permettent une mobilisation de tous, adultes comme élèves, au sein des écoles et établissements. Très proches des semaines de l'engagement et de la démocratie scolaire, elles sont l'occasion de mobiliser les élèves et préparer les élections des éco-délégués.

Lors de la SEDD, de nombreuses initiatives pour promouvoir le développement durable sont organisées dans toute l'Europe. La SEDD sera aussi l'occasion de célébrer le 6<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption de l'agenda 2030 par l'ONU et des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), avec des temps forts organisés entre le 20 et le 24 septembre (webinaire académique de rentrée pour les référents EDD le 21/09, journée nationale du sport scolaire 22/09 sur le thème du développement durable, ainsi que des évènements ministériels à venir).

La SEDD peut être l'occasion dans vos établissements de valoriser des projets EDD menés les années précédentes, de mettre en avant des actions prévues pour l'année en cours, de donner la parole aux éco-délégués pour leur permettre de recueillir les propositions de leurs camarades et présenter les actions qu'ils envisagent de mener. Il peut s'agir aussi de lancer une dynamique d'école ou d'établissement permettant un engagement collectif, dans le cadre d'une démarche globale de développement durable. Une telle démarche peut être valorisée par le label E3D (dépôt des dossiers en janvier : <http://edd.ac-creteil.fr/-Actualites-E3D->).

Je vous remercie d'informer Sophie Pons, cheffe de la mission académique EDD, des initiatives que vous pensez mettre en place pendant la SEDD (mél : [ce.ipr@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr@ac-creteil.fr))

## **3- Le référent EDD en établissement :**

La circulaire nationale EDD du 24-09-2020 encourage les établissements à identifier un personnel référent EDD). Il s'agit également d'une proposition du projet académique 2020-2024.

Parmi ses missions, le référent EDD peut par exemple : informer les élèves sur les 17 ODD ainsi que les missions des éco-délégués et l'élection de ceux-ci, coordonner les actions d'EDD mises en place dans l'établissement ou des réponses à des appels à projets pédagogiques, être conseil auprès de la direction pour engager une démarche globale durable au sein de l'établissement dans le cadre du projet académique 2020-2024 et demander le label E3D pour valoriser cette démarche.

Le référent EDD pourra aussi utilement accompagner la réflexion sur l'intégration d'un volet "DD" dans le projet d'établissement et soutenir la transition du CESC vers le CESCE (Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement - Loi Climat et résilience du 22-08-2021).

Le référent EDD d'établissement bénéficie de l'accompagnement de la mission académique EDD (webinaires, ressources et outils dédiés, réunions spécifiques sur demande). Il peut se former en consultant les propositions de stages dédiés à l'EDD, notamment le nouveau parcours de formation composé de trois stages ciblés (offre de formation EDD au PAF : <http://edd.ac-creteil.fr/FORMATIONS-EDD-AU-PAF-2021-2022>).

Un espace est dédié aux référents sur le site académique EDD : <http://edd.ac-creteil.fr/-Etre-referent-EDD->

#### 4- Election des éco-délégués :

L'élection des éco-délégués d'établissement et de classe est instaurée par les circulaires du 29/08/2019 et du 24/09/2020 :

-Election d'un binôme paritaire d'éco-délégués au sein du CVC et du CVL

-Election d'un éco-délégué dans chaque classe au collège et au lycée (et recommandée en CM1 et CM2)

Les élections des éco-délégués de classe gagneront à être préparées pendant les semaines de l'engagement (13/09 au 02/10), qui coïncident en partie avec les semaines du développement durable (18/09 au 08/10). A ces occasions, il sera utile de sensibiliser les élèves aux 17 objectifs de développement durable et d'éclairer les missions des éco-délégués afin de faciliter ensuite le choix éclairé des élèves votants, dans une perspective d'éducation à la citoyenneté et d'éducation au développement durable pour tous. Ainsi il pourrait être pertinent de prévoir une information de la communauté éducative, puis de programmer avant l'élection elle-même une séance dédiée aux éco-délégués qui permettra de présenter aux élèves : les missions des éco-délégués (missions définies nationalement) et les enjeux du développement durable en lien avec les 17 ODD, des exemples d'actions possibles entreprises par des éco-délégués, la démarche globale EDD de l'établissement et le lien possible avec le label E3D, de sorte que les élèves puissent échanger sur leur vision des enjeux et se projeter sur leur participation à ce projet global d'établissement.

Des ressources peuvent être trouvées ici : <http://edd.ac-creteil.fr/-Ecodelegues->

Des précisions supplémentaires seront apportées dans la circulaire académique propre aux élections.

L'éducation au développement durable est relayée dans chaque département par les DSDEN. A l'échelle académique, la mission EDD peut aussi être contactée et vous accompagner. Afin d'impulser la mise en œuvre de ce plan d'actions, l'échelon du district reste un relais important (par exemple : labellisation E3D, formation des personnels en ANT, rassemblement et formation des référents EDD et éco-délégués, échanges de pratiques...).

Afin de suivre et valoriser la mise en œuvre de l'éducation au développement durable dans notre académie, une enquête académique annuelle est menée dans l'automne auprès de tous les établissements scolaires.

#### Contacts EDD :

IA-IPR cheffe de la Mission académique EDD : Sophie Pons- secrétariat : [ce.ipr@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr@ac-creteil.fr)

IEN ET-EG chef adjoint de la Mission académique EDD : Vincent Zaccardo [ce.ipr@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr@ac-creteil.fr)

Chargée de mission académique auprès de la cheffe de Mission : Clarisse Mazin [clarisse.mazin@ac-creteil.fr](mailto:clarisse.mazin@ac-creteil.fr)

DSDEN 93 : chargé de mission EDD Alain Amedro [ce.93edd@ac-creteil.fr](mailto:ce.93edd@ac-creteil.fr)

DSDEN 94 : chargé de mission EDD Evelyne Coggiola [Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr](mailto:Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr)

DSDEN 77 : chargé de mission EDD Aline Bohly [EDD77@ac-creteil.fr](mailto:EDD77@ac-creteil.fr)

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT